



**Institut belge des services postaux et des
télécommunications**

18 mai 2004

**Décision du Conseil de l'IBPT
abrogeant et remplaçant
la décision du Conseil de l'IBPT du 11 mai 2004 concernant
les tarifs de l'année 2004 fixés dans le cadre de
l'offre d'interconnexion de référence de Belgacom
pour le service d'accès aux numéros des services à valeur ajoutée
des autres opérateurs, fournis par Belgacom.**

0. Errata

Malgré une relecture approfondie de la décision du Conseil de l'IBPT du 11 mai 2004 concernant les tarifs de l'année 2004 fixés dans le cadre de l'offre d'interconnexion de référence de Belgacom pour le service d'accès aux numéros des services à valeur ajoutée des autres opérateurs, fournis par Belgacom, l'Institut a constaté que quelques erreurs matérielles s'étaient glissées dans le texte de cette décision.

Les corrections suivantes sont nécessaires:

1. p. 6 IN set up query :

* Le paragraphe "L'évolution du tarif entre BRIO2003 et BRIO2004 s'élève donc à : +17% pour le tarif peak de l'IN set up query (différence entre 0,620 eurocent/appel et 0,576 eurocent/appel) et +2,4% pour le tarif off peak (différence entre 0,372 eurocent/minute et 0,302 eurocent/minute)"

doit être modifié comme suit

"L'évolution du tarif entre BRIO2003 et BRIO2004 s'élève donc à : +17% pour le tarif peak de l'IN set up query (différence entre 0,620 eurocent/appel et 0,7259 eurocent/appel) et +2,4% pour le tarif off peak (différence entre 0,372 eurocent/appel et 0,3808 eurocent/appel)."

* Etant donné que le tarif IN set up est un tarif par appel, les mentions eurocent/minute doivent être modifiées en eurocent/appel.

Ces corrections n'ont aucun impact sur le calcul des tarifs.

2. p.7 Coûts Retail :

Le paragraphe "L'élimination de ces problèmes résulte enfin en un coût retail moyen de:

- 1) 0,95 eurocent/minute pour les numéros 090X/070 (+112% par rapport au BRIO2003);
- 2) 1,12 eurocent/minute pour les numéros 0800-070 et 07818 (+12,9% par rapport au BRIO2003).
Après application du gradient Peak/OffPeak (1,22 peak et 0,64 off peak), cela donne 0,151 eurocent/minute en peak et 0,079 eurocent/minute en off peak;"

doit être modifié comme suit

"L'élimination de ces problèmes résulte enfin en un coût retail moyen de:

- 1) 0,95 eurocent/minute pour les numéros 090X/070 (+112% par rapport au BRIO2003);
- 2) 0,123 eurocent/minute pour les numéros 0800-070 et 07818 (+9,8 % par rapport au BRIO2003).
Après application du gradient Peak/OffPeak (1,22 peak et 0,64 off peak), cela donne 0,151 eurocent/minute en peak et 0,079 eurocent/minute en off peak;"

Cette correction n'a aucun impact sur le calcul des tarifs.

3. p. 9 – 4.4. billing & bad debt

Ajout au deuxième paragraphe de la partie analyse et décision de l'IBPT: “Ce pourcentage moyen est alors divisé en une composante fixe de 1,2 eurocents et une composante variable de 6,44%”.

4. p 10 - 4.5 marge pour les numéros 078

Ajout au deuxième paragraphe de la partie analyse et décision de l'IBPT:

” La marge inférée du modèle pour les numéros 078 est donc multipliée par les volumes de numéros 078 et ce montant absolu est ensuite divisé par le volume de numéros non 078 VAS.

Il n'est pas tenu compte des volumes de 0800 pour la répartition de la marge en vue d'éviter une forte variation des tarifs par rapport à 2003. La correction ne se rapporte pas non plus aux numéros 0905 et 0909, dont l'IBPT ne connaît pas les volumes”.

5. p. 12 : les tableaux reprenant le nouveau tarif BRIO2004 pour le service d'accès aux numéros de services à valeur ajoutée d'autres opérateurs, fournis par Belgacom.

Suite à une erreur matérielle, les tarifs repris dans la décision du 11 mai 2004 doivent être adaptés. Vous trouverez ci-dessous les tarifs corrigés pour BRIO2004, qui doivent être appliqués à partir du 1^{er} juin 2004.

BRIO 2003					Résultat model (BRIO 2004)				Delta			
en c€					en c€				en c€			
0800 (Freephone numbers)	Set-up charge		Duration charge		Set-up charge		Duration charge		Set-up charge		Duration charge	
	Peak	Off-Peak	Peak	Off-Peak	Peak	Off-Peak	Peak	Off-Peak	Peak	Off-Peak	Peak	Off-Peak
A payer à BGC												
Local	1,034	0,589	0,816	0,428	1,080	0,566	0,731	0,384	0,046	-0,023	-0,085	-0,044
Intra Access Area	1,202	0,677	1,091	0,572	1,236	0,649	0,988	0,518	0,035	-0,028	-0,103	-0,054
Extra Access Area	1,294	0,725	1,241	0,651	1,363	0,715	1,196	0,628	0,069	-0,010	-0,045	-0,023
078 (Split charging numbers)												
A payer à OLO												
Local	1,239	1,684	1,735	0,818	1,584	2,098	2,041	0,973	0,345	0,414	0,306	0,155
Intra Access Area	1,071	1,596	1,459	0,673	1,428	2,015	1,794	0,838	0,356	0,419	0,324	0,165
Extra Access Area	0,979	1,548	1,309	0,594	1,301	1,949	1,576	0,729	0,322	0,401	0,267	0,135
0900, 0902 & 0903 (Premium rate numbers)												
A payer à OLO												
Local	1,239	1,684	32,717	33,040	1,584	2,098	33,854	33,851	0,345	0,414	1,137	0,811
0902	1,239	1,684	54,903	55,226	1,584	2,098	56,664	56,661	0,345	0,414	1,761	1,435
0903	1,239	1,684	83,105	83,429	1,584	2,098	85,660	85,657	0,345	0,414	2,555	2,228
Intra Access Area												
0900	1,071	1,596	32,442	32,896	1,428	2,015	33,597	33,716	0,356	0,419	1,155	0,820
0902	1,071	1,596	54,628	55,082	1,428	2,015	56,407	56,526	0,356	0,419	1,779	1,444
0903	1,071	1,596	82,830	83,284	1,428	2,015	85,403	85,522	0,356	0,419	2,573	2,238
Extra Access Area												
0900	0,979	1,548	32,291	32,817	1,301	1,949	33,388	33,607	0,322	0,401	1,097	0,790
0902	0,979	1,548	54,477	55,003	1,301	1,949	56,199	56,417	0,322	0,401	1,722	1,414
0903	0,979	1,548	82,680	83,205	1,301	1,949	85,195	85,413	0,322	0,401	2,515	2,208
077 (Infokiosk numbers)												
A payer à OLO												
Local	1,239	1,684	32,717	33,040	1,584	2,098	33,854	33,851	0,345	0,414	1,137	0,811
Intra Access Area	1,071	1,596	32,442	32,896	1,428	2,015	33,597	33,716	0,356	0,419	1,155	0,820
Extra Access Area	0,979	1,548	32,291	32,817	1,301	1,949	33,388	33,607	0,322	0,401	1,097	0,790
070 (Universal numbers)												
A payer à OLO												
Local	1,239	1,684	12,345	6,153	1,584	2,098	13,387	6,690	0,345	0,414	1,042	0,537
Intra Access Area	1,071	1,596	12,070	6,008	1,428	2,015	13,130	6,555	0,356	0,419	1,060	0,547
Extra Access Area	0,979	1,548	11,920	5,929	1,301	1,949	12,922	6,446	0,322	0,401	1,002	0,517

Cette correction a un impact sur les tarifs que Belgacom doit appliquer ¹.

¹ Voir notamment le point 1 de la conclusion de la décision du Conseil du 11 mai 2004: “Belgacom doit adapter les tarifs, repris au paragraphe 16.4 du BRIO2004, en fonction des tarifs tels que repris au point 5 de la présente décision”

Une nouvelle description, correcte, des obligations précises de Belgacom est nécessaire.

Dans de telles circonstances, la décision du Conseil du 11 mai 2004 peut et doit être rejetée et remplacée par une nouvelle décision.

Il convient également de fixer une nouvelle date pour la présentation à l'Institut d'une version de BRIO 2004 adaptée à la présente décision étant donné que le respect de l'ancienne date prévue dans la décision du 11 mai 2004 ² n'est matériellement pas possible.

² Voir notamment le point 3 de la conclusion de la décision du Conseil du 11 mai 2004: "Belgacom doit soumettre le plus rapidement possible, mais pas plus tard que le 21 mai 2004, une version de BRIO 2004 adaptée à la présente décision, à l'approbation de l'Institut."

1. Décision

Compte tenu de ce qui précède, l'Institut prend les décisions suivantes:

1) La décision du Conseil du 11 mai 2004 concernant les tarifs de l'année 2004 fixés dans le cadre de l'offre d'interconnexion de référence de Belgacom pour le service d'accès aux numéros des services à valeur ajoutée des autres opérateurs, fournis par Belgacom, est abrogée.

2) La décision visée au 1) est remplacée par la "Décision du Conseil de l'IBPT du 18 mai 2004 concernant les tarifs de l'année 2004 fixés dans le cadre de l'offre d'interconnexion de référence de Belgacom pour le service d'accès aux numéros des services à valeur ajoutée des autres opérateurs, fournis par Belgacom", annexée à la présente décision.

M. VAN BELLINGHEN
Membre du Conseil

G. DENEFF
Membre du Conseil

C. RUTTEN
Membre du Conseil

E. VAN HEESVELDE
Président du Conseil

Mis en forme: Normal, Gauche,
Retrait : Gauche : 0 cm, Première
ligne: 0 cm

Mis en forme: Police : 12pt

Mis en forme: Normal